

# NOUVELLES « CSA »

LA REVUE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES « SNOWBIRDS » | AUTOMNE 2009

Accord sur la vente postale de publications canadiennes n° 40063603

**Vous partez  
pour le sud!**  
**Faites vérifier  
votre état de santé**

**Vous trouverez  
à l'intérieur :**

- ▶ **Avoir un passeport...  
Pouvoir voyager**
- ▶ **Le refinancement  
hypothécaire**

## Faites votre demande de passeport à temps

Si vous comptez voyager cet automne, n'attendez pas à la dernière minute pour faire une demande de passeport ou pour renouveler le vôtre. Un passeport peut être renouvelé jusqu'à six mois avant sa date d'expiration. Veuillez prendre note que votre passeport doit être valide pendant encore six mois après la date prévue de votre retour à domicile pour être accepté à l'étranger (y compris aux États-Unis).



Veuillez également noter que, depuis la saison de voyage des « snowbirds » de l'an dernier, la phase finale de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental (IVHO) a été mise en œuvre. Cet automne, vous devrez donc présenter un passeport ou un autre document conforme à l'IVHO pour traverser la frontière. Certains permis de conduire provinciaux comportant des composantes de sécurité améliorées ont récemment été créés, mais ils NE constituent PAS des permis de conduire « spéciaux » permettant de traverser la frontière. Veuillez consulter votre documentation avant de voyager.

## Vérifiez la date d'échéance de votre carte santé provinciale

Si vous habitez en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador ou à l'Île-du-Prince-Édouard et que votre carte santé arrive à échéance pendant votre séjour à l'étranger, vous devez la renouveler avant de partir. Une couverture provinciale continue en matière de santé est une condition des polices d'assurance voyage.



## Un permis de conduire Plus ne vous permettra pas de revenir à la maison en avion en cas d'urgence

Le nouveau permis de conduire Plus vous permettra de traverser la frontière en voiture, non par avion. Par conséquent, si vous vous rendez aux États-Unis en auto et qu'une situation d'urgence (comme un problème de santé ou un problème familial urgent) survienne, vous ne pourrez pas prendre l'avion pour revenir au Canada si vous détenez seulement ce permis. C'est une raison de plus d'avoir un passeport valide. C'est la chose à faire!



## NOUVELLES « CSA »

LA REVUE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES « SNOWBIRDS »

### AUTOMNE 2009

<b>Rédacteur en chef</b>	J. Ross Quigley
<b>Rédacteur de l'ACS</b>	Don Gardiner
<b>Vice-président, communications</b>	Christopher E. Bradbury
<b>Directeur artistique</b>	Peter Prusa
<b>Chargé de comptes principal</b>	Neville Levin
<b>Directrice des opérations</b>	Paula McGovern
<b>Coordonnatrice du marketing</b>	Kim Saunders
<b>Photo du personnel</b>	Doug Miller

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACS

<b>Président</b>	Don Gardiner
<b>Premier vice-président</b>	Bob Slack
<b>Deuxième vice-président</b>	Jim Sherb
<b>Trésorier</b>	Brock Sharpe
<b>Secrétaire</b>	John Foster
<b>Ancien président</b>	Gerry Brissenden
<b>Directrice</b>	Nancy Hopcraft
<b>Directeur</b>	Ron Steeves
<b>Directeur général</b>	Lawrence Barker
<b>Conseiller juridique</b>	Wallace Weylie

<b>Collaborateurs</b>	D <sup>r</sup> Robert MacMillan James Dolan
-----------------------	--

Nouvelles « CSA » est publiée par Medipac International Communications Inc.

Imprimé au Canada.

Accord sur la vente postale de publications canadiennes n° 40063603

Déposé par :

Medipac International Communications Inc.  
180 Lesmill Road, Toronto, Ontario M3B 2T5  
416-441-7090 ou 1-800-267-6440  
Télécopieur : 416-441-7010

Prix d'abonnement : 20 \$ au Canada, 30 \$ aux  
É.-U. et à l'étranger. Par copie : 3,95 \$

Les opinions exprimées dans cette publication sont la responsabilité de l'éditeur et ne reflètent pas nécessairement celles des dirigeants ou des membres de l'ACS, Medipac International Communications Inc. ou ses affiliés.



# Rapport du président

**V**ous avez en main le numéro d'automne des Nouvelles « CSA ». C'est peut-être difficile à croire, mais nous partions bientôt rejoindre nos quartiers d'hiver. Bien sûr, la première chose que tout « snowbird » doit savoir est qu'il faut souscrire son assurance médicale de voyage avant de partir. Plusieurs d'entre vous l'ont déjà fait grâce au régime Lève-tôt de Medipac. En plus des réductions accordées par ce régime, Medipac propose des réductions pour loyauté et « aucune réclamation ». Il y a même une réduction additionnelle de 5 % pour les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Pourquoi? Parce que ces gouvernements s'acquittent de leurs obligations en vertu du principe de transférabilité de la *Loi canadienne de la santé* et Medipac fait profiter ses clients de ces économies. Medipac, qui nous fournit un service exceptionnel depuis 17 ans, est le seul régime d'assurance médicale de voyage cautionné par votre association. Si vous n'avez pas encore appelé pour obtenir une estimation, je vous invite instamment à appeler Medipac dès maintenant.

Le Parti progressiste-conservateur de l'Ontario a un nouveau chef en la personne de Tim Hudak. À l'âge respectable de 41 ans, M. Hudak est déjà depuis 14 ans membre de l'Assemblée législative de l'Ontario et a détenu les portefeuilles du Développement du Nord et des Mines; du Tourisme, de la Culture et des Loisirs; et des Services aux consommateurs et aux entreprises. Il est également un ami de longue date de l'Association canadienne des « snowbirds » et, en 2007, il a présenté la *Loi de 2007 sur l'accès équitable au scrutin* à l'Assemblée législative de l'Ontario, laquelle aurait permis aux « snowbirds » de voter par correspondance aux élections provinciales de l'Ontario si elle avait été adoptée en troisième lecture. À ce jour, l'Ontario est le seul gouvernement en Amérique du Nord qui ne permet pas de voter par correspondance. Nous avons constaté à Ottawa qu'une loi prévoyant des élections à date fixe (comme c'est le cas en Ontario) ne garantit pas que les élections se tiendront bel et bien à date fixe; ce qui pose un problème majeur pour nos membres ontariens. En compagnie du premier

vice-président Bob Slack, j'ai rencontré M. Hudak peu après son accession à la direction du parti et nous nous réjouissons de nous pencher avec lui sur cette question et d'autres d'importance pour nos membres ontariens.

Dans l'ouest, nous souhaitons obtenir l'aide de nos membres saskatchewanais pour convaincre le gouvernement de leur province de préciser la durée que les résidents de la Saskatchewan peuvent passer hors de la province sans mettre en péril leur protection en matière de santé. Si vous habitez en Saskatchewan, vous pouvez passer six mois par année hors de la province, tout en conservant votre protection. En plus de cela, les personnes qui sont « habituellement » physiquement présentes en Saskatchewan peuvent quitter la province pour des vacances pendant 12 mois consécutifs et conserver leur protection, tant et aussi longtemps qu'elles peuvent prouver au gouvernement qu'elles prévoient revenir dans la province après leur absence. De plus, les absences qui ne sont pas qualifiées de « à long terme » ou de « prolongées » ne sont pas comptabilisées dans la limite ordinaire des six mois passés hors de la province. Est-ce clair? Pour ma part, je suis déjà confus.

Le problème est que les voyageurs de cette province ont de la difficulté à déterminer ce que signifient « habituellement », « à long terme » et « prolongées ». Nous disons simplement que ces gens ont besoin de pouvoir comprendre les règles et de savoir si leur protection en matière de santé peut être touchée. Si, par exemple, des absences « à long terme » et « prolongées » étaient définies comme celles qui durent PLUS d'un mois consécutif, la politique de la Saskatchewan ferait partie de la plus conviviale pour les voyageurs au Canada. Voilà notre point de vue de la situation et voici comment vous pouvez nous aider.

Si vous habitez en Saskatchewan, votre exemplaire du présent magazine contient une carte postale adressée au ministre de la Santé de la province, Don McMorris. Si vous êtes d'accord avec notre position, veuillez y inscrire vos nom et adresse, la signer et la mettre à la poste. Les frais d'affranchissement ont déjà été payés, vous n'avez donc rien d'autre à faire. En compagnie de notre directeur pour le Centre

**Don Gardiner**  
Président de l'ACS



du Canada et résident de la Saskatchewan, John Foster, nous avons rencontré le ministre McMorris l'automne dernier. C'est un homme très aimable qui s'est montré juste et raisonnable. Je suis d'avis que la raison pour laquelle rien n'a été entrepris pour régler ce problème est que très peu de gens sont au courant de la situation et qu'encore moins ont fait part de leur préoccupation au gouvernement. Seules votre aide et votre participation nous permettront de résoudre ce problème.

La tournée annuelle des « Snowbird Lifestyle Presentations » arrive à grands pas. Nos amis de l'Ontario accueilleront ces présentations à Kingston, à Nepean, à St. Catharines et à Orillia. Nous irons également dans l'ouest avec des présentations à Regina (Saskatchewan), à Calgary (Alberta) et à Vernon et Abbotsford (Colombie-Britannique). Ces événements sont d'excellentes occasions de renouer avec de vieux amis et de s'en faire de nouveaux. Vous aimerez les divertissements de première classe et en apprendrez davantage sur ce que l'ACS et nos amis de Medipac font pour vous. Comme toujours, les présentations sont gratuites, n'oubliez pas d'y amener vos amis! Tout le monde y est le bienvenu. Veuillez vérifier dans le présent numéro des *Nouvelles* « CSA » les dates, heures et lieux des présentations.

Bien que je l'aie mentionné dans le numéro précédent, il est important de ne pas oublier que c'est la première saison où les « snowbirds » auront besoin d'un passeport et de pièces d'identité particulières pour entrer aux États-Unis. Ces autres documents consistent en des pièces d'identité comme un permis de conduire spécial ou une carte d'identité provinciale spéciale. Bien que ces pièces d'identité soient pratiques, elles ne sont pas encore disponibles dans toutes les provinces et dans tous les territoires. Simplifiez-vous la vie – si vous vous rendez dans le sud cet hiver et que vous êtes citoyen canadien, procurez-vous la pièce d'identité la plus fiable qui soit, à savoir le passeport canadien.

Mon épouse Alice et moi-même sommes impatients de vous rencontrer aux prochaines « Snowbird Lifestyle Presentations ».



# Rapport sur le gouvernement

**Bob Slack**

Premier vice-président



**D**ans le numéro d'été de *Nouvelles « CSA »*, le président de l'Association canadienne des « snowbirds », Don Gardiner, a annoncé que la prochaine édition de la *Canadian Travellers' Report Card* était déjà en production. Les éditions de 2002 et de 2006 passaient en revue cinq facteurs importants pour les voyageurs. Nous avons étudié les pratiques et les politiques des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, puis nous avons donné à chaque gouvernement la possibilité d'y réagir. Après avoir reçu les commentaires des ministères et des hauts fonctionnaires de partout au Canada, nous avons retenu les services d'un conseiller indépendant qui a évalué nos conclusions et attribué une cote à chacune de nos catégories. Le rapport final a ensuite été distribué à nos membres, à tous les gouvernements du Canada et aux médias nationaux. Bien que nous cherchions toujours des moyens d'améliorer et de peaufiner le rapport, sa structure demeurera la même. Sincèrement, cette méthode a déjà permis d'obtenir des commentaires significatifs de la part des décideurs clés au sein des gouvernements, avec lesquels nous avons pu engager un dialogue.

Pour quelle raison entreprenons-nous un projet national si vaste? Les gouvernements du Canada doivent modifier leurs politiques pour venir en aide aux voyageurs canadiens. Bien que plusieurs d'entre nous passent une bonne partie de l'année à l'extérieur du pays, nous devons quand même verser des impôts pour toute l'année à nos gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Nous devons payer pour toute l'année de nombreux services gouvernementaux que nous n'utilisons pas, ce que nous acceptons en majeure partie. Cela étant dit, nous attendons encore d'avoir un

accès complet et équitable aux soins de santé et à la couverture de médicaments que nous méritons et pour lesquels nous payons des impôts. Malheureusement, de nombreux gouvernements n'accordent pas aux voyageurs les mêmes avantages qu'à ceux qui restent à la maison. Les Canadiens ne devraient pas avoir à choisir entre leur droit de voyager et l'accès aux services de santé dont ils peuvent avoir besoin. Nous sommes actuellement en contact avec des hauts fonctionnaires et nous commencerons bientôt à rassembler et à évaluer l'information. Bien qu'il reste beaucoup de travail à accomplir, la nouvelle édition de la *Canadian Travellers' Report Card* sera distribuée à nos membres, aux gouvernements et aux médias nationaux au début de la prochaine année.

J'ai récemment eu une rencontre très productive avec Jim Watson, ministre des Affaires municipales et du Logement du gouvernement libéral de l'Ontario. Le ministre Watson, qui a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative de l'Ontario en 2003, est un ministre très influent au sein du gouvernement McGuinty. Il a également été maire d'Ottawa, en Ontario, et président-directeur général de la Commission canadienne du tourisme. Le ministre Watson a été très réceptif à notre demande concernant une modification à la *Loi électorale de l'Ontario* afin de permettre aux personnes absentes de voter par la poste aux élections provinciales. Au cours de cet entretien, il m'a rappelé que les « snowbirds » rencontrent un problème semblable avec les élections municipales en Ontario. En Ontario, les élections municipales se tiennent à date fixe, le problème est que les prochaines sont « fixées » au milieu de novembre 2010. Il est évident que cette situation constitue un inconvénient majeur pour

la plupart des « snowbirds » ontariens et leur permet difficilement de choisir leurs représentants municipaux. Le ministre Watson est d'avis que le mois d'octobre serait un moment beaucoup plus logique et je suis personnellement d'accord avec lui. À titre de ministre ontarien des Affaires municipales et du Logement, il occupe une bonne position pour exercer son influence dans ce cas-ci. Nous en discuterons davantage avec lui à l'automne et vous ferons part des développements dans le prochain numéro de *Nouvelles « CSA »*.

J'ai également eu le plaisir de rencontrer deux collègues du caucus libéral du ministre Watson, à savoir Yasir Naqvi et Phil McNeely. M. Naqvi est député provincial d'Ottawa-Centre, tandis que M. McNeely représente les électeurs d'Ottawa-Orléans. Nous avons longuement discuté de plusieurs problèmes touchant nos membres de l'Ontario et je me réjouis à la perspective de travailler avec ces deux gentlemen.

Comme vous en saurez davantage en lisant le message du président Don Gardiner, nous sommes sur le point de lancer une campagne d'action politique en Saskatchewan. C'est une initiative locale, de sorte que nous avons vraiment besoin que nos membres de la Saskatchewan fassent part à leur gouvernement provincial des changements qui doivent être faits pour que la situation des voyageurs saskatchewanais s'améliore. Notre directeur pour le Centre du Canada (et résidant de la Saskatchewan), John Foster, travaille d'arrache-pied sur ce dossier; donc, si vous habitez en Saskatchewan, veuillez remplir ces cartes postales et les envoyer! Si vous avez des questions, n'hésitez pas à téléphoner à l'Association canadienne des « snowbirds ».

Bon voyage (en toute sécurité)!



**AVIS : LISTE DES CANDIDATS AUX POSTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACS 2010 – 2012**

Les règlements canadiens et américains de l'Association canadienne des « snowbirds » inc. prévoient qu'un comité de nomination composé de membres ordinaires sera créé par le conseil d'administration pour nommer une liste de candidats au conseil d'administration de l'ACS avant son assemblée annuelle. La prochaine assemblée générale

annuelle aura lieu à Lakeland, Floride, le 27 janvier 2010. Le conseil d'administration national 2010 – 2012 de l'ACS sera représentatif des régions et comportera un administrateur de l'Ouest du Canada (C.-B., Alb., Yukon, T. du N.-O.), un administrateur du Centre du Canada (Sask., Man. Nunavut), trois administrateurs de l'Ontario (Ont.), un administrateur du Québec (Qué.)

et un administrateur des provinces de l'Atlantique (N.-B., N.-É., I.-P.-É., T.-N.-L.). À cause de l'espace limité, nous ne pouvons donner toute l'expérience et les antécédents des candidats nommés. Tous ces candidats sont des membres de l'ACS en bonne et due forme.



**Président, Administrateur –  
Provinces de l'Atlantique**  
**J.D. (Don) Gardiner**  
(Nouvelle-Écosse/Floride)



**Président sortant  
Administrateur – Ontario**  
**Gerald (Gerry) Brissenden**  
(Ontario/Floride)



**Premier vice-président  
Administrateur – Ontario**  
**Robert (Bob) Slack**  
(Ontario/Floride)



**Deuxième vice-président  
Administrateur – Ouest du Canada**  
**James (Jim) Sherb**  
(Colombie-Britannique/Californie)



**Secrétaire, Administrateur  
– Centre du Canada**  
**John Foster**  
(Saskatchewan/Texas)



**Trésorier  
Administrateur – Québec**  
**Brock Sharpe**  
(Québec/Floride)



**Administratrice –  
Ontario**  
**Nancy Hopcraft**  
(Ontario/Floride)



**Administrateur –  
Provinces de l'Atlantique**  
**Ronald (Ron) Steeves**  
(Nouveau Brunswick/Floride)



**Administratrice –  
Ontario**  
**Marianna Pupulin**  
(Ontario/Floride)

**AVIS : AUTRES PERSONNES VOULANT POSER LEUR CANDIDATURE AUX POSTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACS 2010 – 2012**

Tout membre en bonne et due forme qui souhaite poser sa candidature à l'élection du conseil d'administration des sociétés américaine et canadienne de l'Association canadienne des « snowbirds » inc., contre les candidats nommés par le comité de nomination, en tant que membre de la direction ou qu'administrateur à l'étranger, en vue d'une entrée en fonction à l'assemblée générale annuelle de l'association qui aura lieu à Lakeland, en Floride, le 27 janvier 2010, doit présenter son nom par écrit, en indiquant le poste recherché, avec l'appui de cinquante (50) signatures de membres actifs en bonne et due forme, au plus tard à 17 h (heure de l'Est), le mercredi 18 novembre 2009, à l'avocat-conseil de l'ACS, agissant au nom du secrétaire :

Wallace Wylie  
Conseiller juridique de l'ACS  
Association canadienne des  
« snowbirds »  
180 Lesmill Road  
Toronto (Ontario) M3B 2T5  
(Veuillez inscrire « CONFIDENTIEL »  
sur l'enveloppe.)

**Veillez noter** que les candidats aux postes de président et de premier vice-président doivent avoir servi pendant au moins un mandat au sein du conseil d'administration. Les candidats ne peuvent poser leur candidature que pour les postes correspondant à la province ou au territoire où est située leur résidence principale.

**ASSOCIATION CANADIENNE DES « SNOWBIRDS » INC.**

(société sans capital-actions constituée en vertu de la partie II de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*)

**CANADIAN SNOWBIRD ASSOCIATION INC.**

(société sans but lucratif de Floride)

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

L'assemblée générale annuelle de l'ASSOCIATION CANADIENNE DES « SNOWBIRDS » INC. (société canadienne) et de la CANADIAN SNOWBIRD ASSOCIATION INC. (société de Floride) se tiendra au Lakeland Center, 701 West Lime Street, Lakeland, Floride, le mercredi 27 janvier 2010 à 10 h, heure locale. Les points suivants seront abordés.

- Dépôt du rapport annuel et des états financiers des deux sociétés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2009 (et du rapport des vérificateurs qui s'y rapporte).
- Nomination de cadres et d'administrateurs conformément aux procédures, comme le stipulent les règlements.
- Nomination des vérificateurs pour le prochain exercice et autorisation des administrateurs à établir la rémunération des vérificateurs.
- Discussion des points précédents et de toute autre question dûment soumise avant l'assemblée générale ou la levée de la séance.

Fait à Toronto le 9 juillet 2009.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

John Foster, secrétaire

# Parfois, vous devriez refuser d'attendre

**T**rès peu de situations sont plus irritantes que de patienter dans une salle d'attente pour voir votre médecin... vous savez, quand l'heure de votre rendez-vous est déjà passée depuis trente minutes ou une heure, voire plus longtemps. Mais non! J'ai parlé trop vite, qu'en est-il d'attendre des heures durant aux urgences d'un hôpital pour obtenir un traitement? J'ai attendu des heures et des heures dans ces deux situations pour moi-même et pour des membres de ma famille, et ce, au point de friser la folie. Pourquoi devrions-nous nous asseoir pendant de longues périodes parmi tous ces gens malades et nous exposer à des maladies que nous n'avons pas? Les hôpitaux notamment sont pleins de bactéries et de virus dangereux qui peuvent être beaucoup plus virulents que ce que nous avons déjà. Il doit exister une meilleure solution que ces attentes interminables dans une salle bondée. Le personnel hospitalier dit effectuer un triage parmi les malades, étape pour laquelle nous devons également attendre longtemps. C'est une file d'attente qui permet de déterminer à quelle position vous vous trouverez dans la prochaine file! Puis on vous installe dans une petite salle ou un box et on vous fait attendre encore!

Nous n'avons aucune influence directe sur ces périodes d'attente, mais il existe un autre type d'attente pouvant avoir des conséquences néfastes et sur lequel nous avons un contrôle. Une tendance préoccupante se développe chez un petit nombre de nos clients membres des « snowbirds » qui, lorsqu'ils sont à l'étranger, attendent avant d'obtenir un traitement médical ou de consulter un médecin. Après avoir examiné de nombreuses réclamations, nous sommes arrivés à des conclusions surprenantes, du moins pour nous. Les gens ont déclaré avoir attendu pour obtenir des soins pour les raisons suivantes :

- Ils croyaient ne pas pouvoir souscrire une assurance l'année suivante s'ils faisaient une réclamation.
- Ils ne voulaient pas perdre leur réduction « aucune réclamation ».
- Ils craignaient que le médecin étranger ne comprenne pas leur problème de santé.
- Ils s'inquiétaient des coûts en raison de leur franchise élevée.

- Ils craignaient que leur assurance ne couvre aucuns de leurs frais.
- Ils craignaient d'être rapatriés s'ils faisaient une réclamation.

C'est une très mauvaise stratégie, peu importe la raison! Nous avons eu connaissance de cette situation après avoir constaté l'existence de nombreuses interventions hospitalières très complexes que nous croyions inhabituelles. Celles-ci étaient inhabituelles parce qu'il ne semblait y avoir aucun avertissement avant l'apparition de ces complications majeures. Nous savons maintenant que les avertissements étaient nombreux, mais les personnes concernées négligeaient ou dissimulaient les premiers signes pour les raisons nommées plus haut.

Je suis sûr que la roulette russe est un jeu grisant, mais aucun de nous ne songerait à y participer. Pourtant, ces « attentes » pour obtenir un traitement ou une consultation sont pratiquement de même nature et tout aussi dangereuses. Medipac a un service téléphonique ouvert 24 heures sur 24. Appelez-nous! C'est gratuit et sans risque. Notre personnel médical y travaille tous les jours. Toutes les justifications énumérées plus haut sont absurdes; votre santé et votre vie sont beaucoup plus importantes. Si nous pouvons déceler un symptôme rapidement, la solution est facile la plupart du temps; de plus, la nature du symptôme n'est plus un sujet d'inquiétude pour vous.

Nous devons donc répondre à cette liste de « justifications » en rétablissant les faits. Bien sûr, vous pouvez souscrire une assurance l'année suivante. Moins de 1 % des gens ne peuvent souscrire une assurance Medipac; ces gens ne devraient pas voyager de toute façon. Votre police pourrait être un peu plus chère l'année suivante, mais c'est un petit prix à payer pour votre santé. En outre, vous conserverez votre réduction « aucune réclamation » si vous avez souscrit MedipacPlus. En fait, dans de nombreux cas, votre réduction augmentera de 1 % parce que vous ajouterez une année à notre crédit pour loyauté.

Les médecins et les infirmières de Medipac connaissent très bien les systèmes de santé étrangers, particulièrement celui des États-Unis, et leurs protocoles. Nous pouvons vous aider dans ce dédale et vous faire obtenir rapidement les soins appropriés. Aux États-Unis, plus votre séjour à l'hôpital est long, plus



**J. Ross Quigley**  
Chef de la direction



l'hôpital gagne de l'argent, plus vous subissez de tests, plus ils peuvent vendre de médicaments et plus vous êtes susceptible de contracter une autre maladie. Nous croyons fermement qu'il faut traiter votre problème de santé adéquatement et vous permettre de profiter de la vie.

Si vous souscrivez une police avec une franchise élevée, comme 1 000 \$, 5 000 \$ ou 10 000 \$, c'est que vous avez habituellement une autre couverture ou vous êtes convaincu que vous n'aurez pas de problème pendant votre séjour à l'étranger. Il peut s'avérer beaucoup plus coûteux de retarder l'évaluation d'un symptôme. Un appel à Medipac est GRATUIT. Nous pouvons parler de vos symptômes avec vous, mais nous pouvons également vous conseiller de consulter un médecin ou de vous rendre dans une clinique, nous pouvons même vous conseiller d'appeler le 911. Ce qui peut sembler un symptôme mineur pour vous et moi pourrait s'avérer le signe d'une urgence pour un médecin ou une infirmière. Pendant que nous parlons d'économies, je dois souligner que nous jouissons de tarifs préférentiels dans de nombreux cabinets de médecins et hôpitaux en raison des nombreuses réclamations médicales que nous traitons. Nous vous permettrons sans doute d'économiser de l'argent si vous nous appelez d'abord.

L'assurance Medipac paie vos factures! Dans les rares occasions où quelqu'un nous ment, en espérant habituellement économiser de l'argent, nous ne paierons pas ses factures ou, peut-être, pas toutes. Comme il ne s'agit pas de vous, vous pouvez être assuré que toutes les factures que vous recevrez seront couvertes et honorées.

La dernière excuse bidon pour attendre de consulter en cas de symptôme est : « Je ne veux pas revenir à la maison. » Avez-vous bien pensé à ce que vous dites? Vous pourriez avoir besoin d'une hospitalisation immédiate aux États-Unis ou quel que soit l'endroit où vous séjournez. Attendre équivaut simplement jouer à la roulette russe, jeu auquel aucun de nous ne veut participer. Medipac ne rapatrie jamais, nous payons pour les traitements! Si des complications extraordinaires surviennent ou si la période de convalescence devait se prolonger, « oui », vous retourneriez au pays. C'est l'endroit où vous devriez être en cas de maladie très grave. Oubliez la chaleur et les vacances; vous devez vous

préoccuper de votre santé afin de pouvoir profiter de la chaleur et des vacances pour encore de nombreuses années. Mon père a subi un pontage coronarien à 89 ans; aujourd'hui, à 96 ans, lui et ma mère passent environ deux mois par année en Floride. Vous pouvez rentrer à la maison, puis revenir, jusqu'à ce que vous croyiez ne plus pouvoir le faire.

Je dois vous faire part de faits relatifs au « rapatriement » que tous semblent craindre le plus. Medipac a assuré plus de 30 000 personnes l'an dernier. Nous en avons rapatrié 79 qui présentaient des problèmes graves, et beaucoup de ces personnes avaient déjà subi une opération leur ayant sauvé la vie à leur lieu de vacances hivernales. Une cinquantaine d'autres ont reçu un billet en première classe pour rentrer au pays et y consulter leur médecin traitant. Si ce sont les statistiques terrifiantes qui vous empêchent de faire cet appel, je pense que vous n'avez rien à craindre. Je vous assure que presque toutes les personnes que nous avons rapatriées étaient très heureuses de se retrouver à la maison. De plus, Medipac paie également le retour de votre conjoint, et je pense que même les conjoints étaient ravis de voir les choses résolues.

Ai-je mentionné que Medipac est différent des autres régimes d'assurance? Je suppose que vous êtes fatigué de l'entendre, mais c'est vrai à tant d'égards. Comme vous le savez probablement, une fois que vous avez fait une réclamation pendant un séjour à l'étranger, une clause commune à de nombreuses autres polices fait en sorte qu'un autre traitement pour ce même problème n'est pas couvert. Autrement dit, vous êtes bloqué et n'avez aucune chance. La philosophie de Medipac est différente. Si nous croyons que le risque d'une autre réclamation est trop élevé, nous paierons votre rapatriement. Si vous refusez d'être rapatrié, alors seulement, comme condition au maintien de votre police, nous vous remettrons une note indiquant que nous ne couvrirons plus les frais d'un prochain traitement pour le même problème. C'est équitable! C'est Medipac!

En publicité, un vieil adage dit qu'il faut répéter les choses trois fois pour s'assurer que l'autre comprenne. Si vous vous sentez mal ou si vous avez un symptôme inhabituel... parfois, il ne faut pas attendre... appelez Medipac!





## Conseils avant de partir pour le sud

par D<sup>r</sup> Robert MacMillan

Au moment où plusieurs d'entre nous se préparent à passer quelques mois d'hiver sous le soleil du sud, il est préférable de passer en revue les nombreux points, particulièrement ceux qui ont trait à notre santé, qui s'avèrent nécessaires avant le départ, en route et à destination. L'Association canadienne des « snowbirds » a publié l'Aide-mémoire du voyageur de l'ACS qui dresse la liste des choses importantes à faire avant et pendant le voyage. Il est possible de s'en procurer un exemplaire imprimé en faisant parvenir une demande à l'ACS ou de le télécharger depuis le site Web de l'Association à l'adresse [www.snowbirds.org](http://www.snowbirds.org).

Les renseignements suivants touchent particulièrement les facteurs importants dont il faut tenir compte pour rester en santé et assurer sa sécurité lorsqu'on est à l'étranger.

Deuxième édition

**AIDE-MÉMOIRE DU VOYAGEUR DE L'ACS** 

Conseils en voyage pour les Canadiens



**SANTÉ** **DOMICILE**

**VOYAGE**

 Association canadienne des « snowbirds »  
Engagement, service et promotion des droits pour voyageurs

## Avant le départ

Une planification adéquate commence bien avant votre départ. Un facteur dont il faut tenir compte est la stabilité de votre santé. C'est un facteur important non seulement pour votre bien-être personnel lorsque vous vous trouvez à l'étranger, mais obligatoire pour la plupart des polices d'assurance médicale de voyage. La plupart des assureurs exigent un état de santé stable pendant les 90 jours précédant votre départ. Cela signifie aucune nouvelle maladie, aucun nouveau symptôme, aucun changement dans les examens ou la médication pour les maladies existantes et aucun examen ni intervention prévu à votre retour. Les voyageurs doivent lire leur police ou consulter leur assureur en cas d'incertitude sur les exigences relatives à la « stabilité » de leur santé.

Certaines polices annulent la couverture complète si cette condition n'est pas respectée; cependant, quelques assureurs, comme Médipac, refuseraient de couvrir seulement les services médicaux requis pour traiter le problème de santé lié à l'instabilité pendant que vous êtes à l'étranger. Medipac a un régime souscrit individuellement (« *Individual Underwritten Plan* ») qui procure une couverture complète à la plupart des proposants qui ont la malchance d'avoir une santé instable selon la définition qu'en donnent les polices. De plus, ce régime spécial procure une assurance à environ 80 % des proposants pour qui il est impossible de souscrire une police d'une autre société en raison de leurs problèmes de santé plus graves.

Si votre santé est fragile, le choix de la destination constitue un autre facteur important. La plupart des « snowbirds » se rendent dans les États de la Ceinture de soleil aux États-Unis, où ils peuvent facilement obtenir des soins de santé en cas de besoin. Ces services comprennent un accès facile aux établissements de soins tertiaires qui fournissent des soins médicaux et chirurgicaux d'urgence très spécialisés. Ceux qui se rendent dans des pays ou régions où l'accès à de tels services est difficile doivent jouir d'une bonne santé. Cette condition s'applique également à ceux qui choisissent une croisière, car les services médicaux sont limités à bord des navires et les soins tertiaires d'urgence peuvent se trouver à des heures de transport par voie aérienne. Les personnes souffrant de problèmes cardiaques ou respiratoires doivent éviter les vacances en altitude.

Faites vérifier votre état de santé avant de partir et apportez votre dossier avec vous. Conservez une feuille indiquant vos principaux problèmes de santé et interventions chirurgicales passés, vos problèmes de santé actuels, les médicaments que vous prenez, vos vaccins et vos allergies. L'ACS vous propose un dossier de santé personnel (« *Personal Health Record* ») à cette fin. De plus, à votre prochain ECG (électrocardiogramme), demandez-en une copie à votre médecin. À l'étranger, en cas de douleur thoracique inexpliquée qui nécessite un examen dans un service d'urgence, une copie d'un ECG antérieur s'avère très utile pour qu'un médecin qui ne connaît pas votre dossier détermine si la douleur est d'origine cardiaque ou non.

Notez tous les médicaments que vous prenez, en indiquant les noms exacts, leur dosage et leur posologie. Assurez-vous d'en avoir en quantité suffisante pour la durée du voyage et conservez-les dans leurs contenants d'origine pour passer à la douane.

Prévoyez subir votre examen médical annuel au printemps ou au début de l'été. Ainsi, si votre médecin change votre médication, ordonne de nouveaux examens importants ou recommande une intervention, vous aurez moins à vous préoccuper des exigences de stabilité en matière de santé de votre police d'assurance.

Outre le suivi et le traitement de vos problèmes de santé effectués par votre médecin, il est important de veiller activement à conserver votre état de santé à la maison comme à l'étranger. Une alimentation saine, l'exercice et le contrôle du poids, ainsi que le fait de ne pas fumer, de maintenir une pression artérielle normale, de restreindre sa consommation de cholestérol et de sel pour certaines personnes et d'éviter les excès d'alcool, sont tous des facteurs importants au maintien d'une bonne santé. Les vaccins, comme on peut lire dans un récent article de Nouvelle « CSA », sont particulièrement importants en raison de la pandémie de grippe H1N1. En plus du vaccin antigrippal annuel à l'automne, nous prévoyons qu'un vaccin contre la grippe H1N1 sera offert.

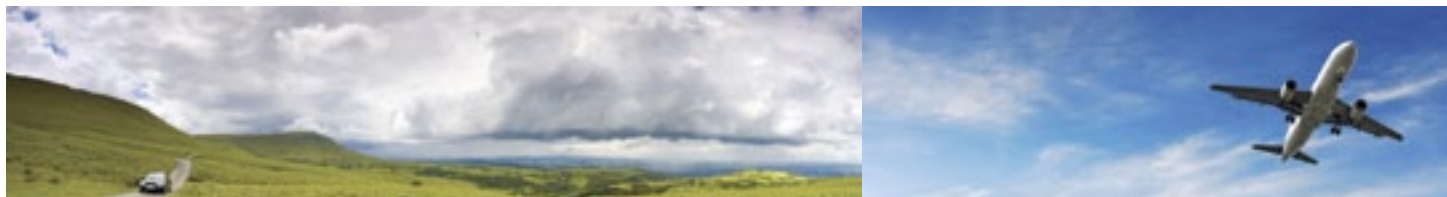
Tous les voyageurs canadiens doivent se procurer une assurance médicale de voyage fiable. En moyenne, les régimes d'assurance maladie des gouvernements provinciaux ne couvrent que de 7 % à 9 % des frais engagés pour des services médicaux aux États-Unis. Vérifiez et choisissez de manière éclairée. Optez pour

une société d'assurance qui jouit d'une excellente réputation en matière de fiabilité, qui possède du personnel médical à l'interne pouvant offrir un service d'assistance médicale en cas de besoin et qui propose un service de réclamation qui procure un paiement rapide directement aux fournisseurs de soins ou aux clients. La caution d'un groupe d'affinité, comme l'Association canadienne des « snowbirds », est un facteur important dont il faut tenir compte lorsque vous souscrivez une assurance. Bien que le prix soit également important, ces autres facteurs le sont davantage si vous devez recourir aux services des assureurs.

Il est d'une importance capitale de remplir le questionnaire d'assurance avec exactitude. La plupart des demandes peuvent être remplies par le proposant, mais dans certains cas, l'aide d'un membre de la famille ou du médecin peut s'avérer nécessaire. La plupart des questions sont d'ordre général et n'entrent pas dans

les détails, mais les assurances exigent l'exactitude et, en cas de réclamation, elles passent souvent en revue les dossiers médicaux de la personne tant au pays qu'à l'étranger.

Il faut maintenant un passeport pour tous les voyages aux États-Unis. Outre cette exigence, les « snowbirds » doivent savoir que d'autres documents peuvent être très importants pour les agents des services frontaliers. Les personnes qui partent pour une longue période doivent pouvoir présenter rapidement un permis de conduire, une ou des cartes de crédit, un acte de naissance, les adresse et numéro de téléphone d'un proche parent, une assurance médicale de voyage, une carte santé provinciale et certains documents spéciaux. Veillez à numériser ou à photocopier tous ces documents puis à confier les copies à un parent qui reste au pays, en cas de perte ou de vol. Voir les détails dans *l'Aide-mémoire du voyageur de l'ACS*.



## En route

Si vous voyagez en auto, il faut prendre certaines mesures en matière de sécurité et de santé. Mettez-vous route quand la météo prévoit de bonnes conditions et préparez-vous à attendre une journée ou deux si des orages sont annoncés. Partez reposé et de bonne heure, arrêtez-vous au moins toutes les deux heures pour vous reposer et vous dégourdir. La formation de caillots sanguins dans les jambes à la suite d'une immobilité prolongée est plus fréquente avec le vieillissement; il est possible de prévenir ce phénomène par de petites marches. La fatigue est également plus fréquente, de sorte qu'il faudrait limiter la durée de la conduite, en laissant amplement le temps pour des collations, des pauses et un ou deux repas. Passez une bonne nuit de repos pour le jour suivant.

Conduisez pendant le jour et immobilisez votre véhicule sur l'accotement en cas de mauvais temps. Au motel, portez attention aux bordures de trottoir, aux rigoles et aux obstacles qui pourraient vous faire tomber. Demandez une chambre au rez-de-chaussée. Apportez une lampe DEL portative à piles avec détecteur de

mouvement que vous pouvez mettre sur la commode. Ainsi, si vous vous levez la nuit, la lampe s'allumera et pourrait prévenir une chute. Vous pouvez vous procurer ces lampes dans la plupart des grandes chaînes de magasins.

Il faut également prendre d'autres mesures de sécurité pour votre véhicule et vos effets personnels. La nuit, stationnez votre voiture dans un endroit éclairé et verrouillez toutes les portes. Ne laissez rien à la vue dans la voiture. Dans un pays étranger, il est toujours préférable de « se fondre » dans la population locale. Ne portez pas de vêtements avec des insignes du Canada. Ne consultez pas de carte routière en public et ne faites rien qui vous étiquetterait immédiatement comme touriste.

Si vous voyagez en avion, n'oubliez pas de vous dégourdir les jambes fréquemment pendant les longs vols. Mettez vos médicaments importants dans vos bagages de cabine en cas de perte de vos bagages enregistrés. Si vous avez des problèmes de mobilité, demandez un fauteuil roulant à l'avance.

## À destination

À l'arrivée, faites une inspection de sécurité des environs. Assurez-vous que l'éclairage est adéquat et qu'aucun obstacle ne pourrait vous faire tomber.

Il est possible que vous connaissiez déjà les services médicaux locaux; dans le cas contraire, essayez de savoir où se trouvent, par exemple, le médecin de famille et l'hôpital le plus proche. Consultez vos voisins. Les États-Unis comptent beaucoup de médecins de famille et de cliniques sans rendez-vous. Toutefois, il est toujours préférable, sauf en cas d'urgence, d'appeler la ligne d'assistance de votre assureur lorsque vous avez besoin de services médicaux. Dans certains cas, le personnel de l'assistance peut vous diriger vers un médecin de famille, un spécialiste ou un hôpital particulier.

Si vous devez passer des examens sanguins tous les mois en raison du diabète ou parce que vous prenez du Coumadin (warfarine), vous devrez communiquer avec un laboratoire local qui effectuera ces tests de la manière prescrite par votre médecin traitant. Vous économiserez ainsi les frais de consultation personnels d'un médecin. Si vous disposez d'une demande signée de votre médecin canadien indiquant le test particulier, le diagnostic et la fréquence des tests, le laboratoire

peut faire parvenir par télécopie les résultats du test à votre médecin canadien et vous pouvez communiquer avec ce bureau pour connaître les directives relatives à la posologie.

Pendant que vous êtes à l'étranger et loin de votre médecin, agissez sans tarder si de nouveaux symptômes apparaissent ou si vous croyez que votre état de santé se détériore. En appelant une ligne d'assistance comme celle de Medipac, vous vous assurez de parler avec une infirmière ou un médecin qui vous donnera des conseils sur la marche à suivre. En cas de douleur thoracique soudaine, de symptômes d'AVC ou autre urgence, il est toujours plus sûr d'appeler le 911 pour obtenir des soins immédiats. Pour les problèmes de santé non urgents, un appel à la ligne d'assistance de votre assureur vous permettra de vous rendre dans un service communautaire approprié, vous évitant une attente inutile aux urgences d'un hôpital.

Votre voyage et vos vacances devraient être une période agréable vécue en toute sécurité. Le tout dépend des mesures que vous avez prises en matière de sécurité et de santé. Soyez conscient de l'importance de vos choix en ce sens.



## L'interurbain *FACILE* avec la carte d'appel prépayée VOX

### Ne quittez pas le Canada sans votre carte d'appel prépayée VOX!

- ☎ Tarifs aussi bas que 0.1¢/min
- ☎ Pas de factures
- ☎ Pas de surprises
- ☎ Facile à utiliser
- ☎ Connexions de qualité
- ☎ Service à la clientèle 7/24
- ☎ Rechargeable
- ☎ Disponibles dans la plupart des magasins
- ☎ À partir de n'importe quel téléphone

Visitez **VOX.CA** pour plus d'information sur les endroits où se procurer les cartes, les tarifs, les destinations, les primes de recharge et beaucoup plus!

Les produits VOX sont disponibles chez :

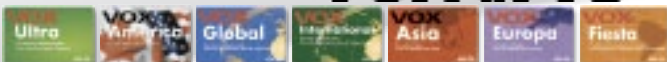


et plus encore...



- 4¢ la minute au Canada / É.-U.
- Aucune surcharge en provenance des É.-U.
- Accès sans frais 1-800
- À partir de n'importe quel téléphone (Prépayé, téléphone fixe ou cellulaire)
- Service à la clientèle bilingue situé au Canada

# 2 \$ de rabais sur une carte VOX de 10 \$



**Au Détaillant:** Bell Canada vous remboursera la valeur nominale de ce coupon plus les frais de manutention, à condition que le coupon remboursable soit présenté par votre consommateur au moment de l'achat de l'article décrit sur le coupon. Tout autre usage de ce coupon peut être considéré frauduleux. Si l'on ne peut présenter, sur demande des factures attestant l'achat de stock suffisant dans les derniers 90 jours pour couvrir le nombre à échanger, cette offre sera nulle. Les coupons présentés au remboursement deviennent notre propriété. Il est strictement interdit de reproduire le présent coupon. Pour obtenir un remboursement, veuillez vous adresser à Bell Canada CP 1600, Pickering, Ontario, L1V 7C1.

**Au Client:** Il est possible que le détaillant vous fasse payer la taxe sur le prix total de l'article et déduise ensuite la valeur de coupon, conformément à la loi provinciale en vigueur. Le cas échéant, le crédit de TPS/TVA/TVH est compris dans la valeur nominale du coupon. Limite d'un coupon par achat. Valable seulement au Canada.

**EXPIRATION du COUPON : 31 décembre 2009**

**98800369**

# Est-ce le moment de refinancer?

*Quelques questions rapides à vous poser avant de refinancer votre prêt hypothécaire*

par James Dolan



**S**i tumultueux qu'ait été le marché de l'habitation nord-américain au cours des derniers mois, cette situation comporte un bon côté : **les taux hypothécaires.**

En clair, les taux hypothécaires affichés ont chuté considérablement, rendant l'achat d'une maison beaucoup plus abordable. En fait, les taux affichés pour un prêt hypothécaire fermé de cinq ans à taux fixe au Canada tournent autour de 5,45 %. Cependant, les personnes jouissant d'une bonne cote de crédit devraient pouvoir négocier un taux inférieur à 4 %.

C'est une grande nouvelle pour quiconque souhaite acheter une première maison ou une résidence secondaire. Cependant, c'est également une bonne nouvelle pour ceux qui détiennent déjà un prêt hypothécaire. Les taux d'intérêt approchant un plancher historique, il n'y a jamais eu un meilleur moment pour ceux qui jouissent d'une bonne cote

de crédit de refinancer leur prêt hypothécaire afin d'abaisser leurs versements d'intérêt mensuels.

Cela étant dit, la décision de refinancer n'est pas toujours tranchée. Dans certains cas, le refinancement peut s'avérer plus cher en frais et pénalités que l'intérêt économisé.

Ainsi, comment savoir si le refinancement est une bonne stratégie pour vous? Posez-vous les questions suivantes :

## **Quel est le taux d'intérêt de votre prêt hypothécaire actuel?**

Le but premier d'un refinancement est d'obtenir un taux d'intérêt plus bas pour votre prêt hypothécaire que votre taux actuel. Évidemment, plus l'écart entre votre taux actuel et le taux offert par les banques est élevé, plus vous pourriez économiser en refinançant. Par contre, si vous jouissez déjà d'un taux d'intérêt peu élevé, l'écart pourrait être plutôt

faible, auquel cas les coûts et les frais associés à un refinancement pourraient faire en sorte que cette stratégie n'en vaille pas la peine.

Pour suivre l'évolution des taux hypothécaires affichés, vous pouvez consulter un certain nombre de sites Web de finances personnelles comme MSN Money ([www.finance.sympatico.msn.ca](http://www.finance.sympatico.msn.ca)) et Yahoo Finance ([www.ca.finance.yahoo.com](http://www.ca.finance.yahoo.com)). La plupart des grands journaux publient également, dans leurs numéros de fin de semaine, les taux hypothécaires affichés. N'oubliez pas toutefois que, pour ceux qui ont une bonne cote de crédit, les taux affichés constituent seulement un point de départ; votre courtier hypothécaire ou votre banquier peut souvent obtenir une réduction additionnelle, qui peut avoir une influence importante sur votre décision de refinancer.

### Combien de temps prévoyez-vous demeurer dans votre résidence actuelle?

Selon un récent sondage effectué par le site Web [www.bankrate.com](http://www.bankrate.com) établi aux États-Unis, les frais de clôture moyens pour un refinancement aux États-Unis avoisinent 3 000 \$. Si vous prévoyez demeurer dans votre résidence encore plusieurs années, il y a de bonnes chances que les économies réalisées en intérêts compensent vos frais de clôture sur la durée de votre prêt hypothécaire. Par contre, si vous prévoyez déménager au cours des prochaines années, les frais de clôture pourraient surpasser les économies que vous pourriez réaliser en intérêts.

Comment savoir si les frais de refinancement seraient supérieurs aux économies en intérêts? Premièrement, consultez votre prêteur pour connaître le montant exact que vous auriez à déboursier si vous optiez pour un refinancement. Puis, utilisez une calculatrice de refinancement hypothécaire en ligne (encore ici, MSN Money et Yahoo Finance peuvent vous aider, ou consultez le site [www.bankrate.com](http://www.bankrate.com)) et déterminez le nombre exact de mois qu'il vous faudrait pour recouvrer vos frais.

### Souhaitez-vous passer d'un taux variable à un taux fixe?

Les taux hypothécaires fixes ont diminué considérablement au cours des derniers mois. Bien que, selon certains spécialistes, les taux hypothécaires fixes puissent encore baisser au

Canada, la plus grande partie des économies réalisables se retrouve probablement déjà dans les taux actuels.

Donc, si vous avez un prêt hypothécaire dont le taux varie en fonction du taux préférentiel et si vous souhaitez profiter de la certitude associée à un taux hypothécaire fixe, le moment serait bien choisi pour faire un tel changement. La plupart des prêts hypothécaires à taux variable vous donnent la possibilité de passer à un taux fixe sans frais, mais assurez-vous-en auprès de votre prêteur.

### Comment est votre cote de crédit?

L'actuelle crise de l'immobilier a été causée par les banques qui prêtaient aux emprunteurs à risque, soit des personnes qui, selon les règles traditionnelles en matière de prêts, ne seraient normalement pas qualifiées. Étant donné que de très nombreux prêts à risque ont par la suite mal tourné, les prêteurs sont devenus réfractaires à faire affaire avec quiconque n'affiche pas une bonne cote de crédit. L'opposé est également vrai : étant donné que les banques veulent redresser leur bilan, les propriétaires ayant une excellente cote de crédit et beaucoup d'actifs ont un pouvoir de négociation plus élevé qu'avant.

Si vous faites partie de cette dernière catégorie, vous pourriez obtenir une réduction additionnelle pour votre taux d'intérêt, ainsi que des rabais sur les frais et autres coûts. Ces facteurs pourraient rendre le refinancement plus attrayant. Par contre, si votre cote de crédit est faible ou si elle s'est détériorée depuis le moment où vous avez contracté votre prêt hypothécaire initial, il y a un risque que les coûts d'obtention d'un prêt soient aujourd'hui plus élevés qu'ils ne l'étaient il y a deux ou trois ans.

### Quelle est la valeur nette réelle de votre résidence?

Si vous avez remboursé une bonne part du principal de votre prêt hypothécaire, le refinancement pourrait être une bonne idée. Par exemple, si votre prêt représente maintenant moins de 80 % de la valeur de votre résidence, votre banque n'exigera habituellement pas d'assurance prêt hypothécaire, ce qui pourrait vous faire économiser une somme considérable sur la durée de votre prêt hypothécaire. De plus, les prêteurs pourraient considérer que vous représentez un risque de crédit moins élevé qu'avant. Vous pourriez ainsi négocier un taux d'intérêt plus bas que celui de votre prêt initial.

Par contre, en raison du ralentissement que connaît le marché immobilier, si la valeur de votre résidence a diminué, érodant la valeur nette réelle, il pourrait être avantageux de ne rien entreprendre; dans le pire des scénarios, votre banque pourrait vous demander de souscrire une assurance prêt hypothécaire. Ce facteur est particulièrement important pour ceux qui veulent refinancer le prêt hypothécaire d'une maison située dans l'une des destinations traditionnelles des « snowbirds » comme la Floride, l'Arizona et la Californie. Toutes ces régions ont été durement touchées par le ralentissement, de sorte que les valeurs des propriétés ont décliné considérablement au cours des 24 derniers mois.

## Disposez-vous des liquidités pour couvrir les frais de clôture et les coûts?

Comme nous l'avons mentionné, un refinancement implique un certain nombre de frais et de coûts. La bonne nouvelle est que les prêteurs vous accorderont habituellement un taux d'intérêt plus favorable si vous payez les coûts de clôture comptant. Si vous ne le faites pas, vous devrez intégrer le remboursement de ces coûts à vos versements hypothécaires mensuels, ce qui signifie habituellement un taux d'intérêt plus élevé.

N'oubliez pas, la différence entre le taux d'intérêt actuel de votre prêt hypothécaire et le taux de refinancement est un facteur crucial quand vient le temps de déterminer si un refinancement serait approprié. Ainsi, après avoir étudié tous les chiffres, si vous ne pouvez vous prononcer sur la pertinence de recourir à un refinancement, demandez à votre prêteur quel taux d'intérêt vous pourriez obtenir si vous acceptiez de payer tous les frais comptant. Cela pourrait modifier vos calculs.

\* \* \* \* \*

Par-dessus tout, n'oubliez pas qu'un refinancement hypothécaire est une décision importante, qui peut avoir d'importantes répercussions sur votre santé financière à long terme. C'est pourquoi il est préférable de demander l'avis d'un professionnel avant de prendre une décision.

Un bon courtier hypothécaire devrait pouvoir vous présenter un certain nombre de scénarios de refinancement et d'options hypothécaires. Ensemble, vous devriez pouvoir déterminer s'il convient de refinancer votre prêt hypothécaire actuel ou si vous feriez mieux de le conserver tel quel.



## REFINANCEMENT : quatre étapes pour réussir

Vous avez réfléchi, puis vous avez analysé votre situation, étudié les options et pris votre décision : vous êtes prêt pour un refinancement. Comment procéder? Suivez ces étapes faciles :

- 1. Magasinez les taux d'intérêt.** Ne présumez pas que la première offre est la meilleure, magasinez pour en être sûr.
- 2. N'acceptez pas de frais de clôture élevés.** Certains prêteurs compensent leurs faibles taux d'intérêt en gonflant leurs frais de clôture. Ne vous y laissez pas prendre; allez voir la concurrence.
- 3. Assurez-vous de parler à votre prêteur actuel.** Il pourrait vous faire une bonne offre pour vous garder comme client.
- 4. N'essayez pas d'attendre le bon moment pour les taux d'intérêt.** Il est fou d'attendre que les taux d'intérêt atteignent un plancher absolu. Si vous avez fait vos calculs et que les chiffres le justifient, passez à l'acte.

# Inscrivez cinq nouveaux membres et devenez un Membre clé de l'ACS!

Votre récompense :

- Adhésion annuelle gratuite;
- Épinglette à l'usage des Membres clés;
- Votre nom sera publié dans le magazine *Nouvelles « CSA »*.

La poursuite de nos activités dépend d'une croissance continue. L'amélioration de la couverture d'assurance médicale des voyageurs canadiens et le maintien de l'accès à un climat plus chaud en hiver pour de longues périodes sont des enjeux qui requièrent une attention constante.

*Aidez-nous à protéger le style de vie des « snowbirds » en devenant un Membre clé.*



## Association canadienne des « snowbirds »

1-800-265-5132  
www.snowbirds.org

### DEMANDE D'ADHÉSION

180 LESMILL ROAD, TORONTO, ONTARIO, CANADA M3B 2T5

Veuillez faire des photocopies au besoin

Numéro de membre (s'il s'agit d'un renouvellement) \_\_\_\_\_

Nom du demandeur \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Nom du conjoint/partenaire \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse au Canada \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone ( ) \_\_\_\_\_ Cellulaire ( ) \_\_\_\_\_

Adresse courriel \_\_\_\_\_

Adresse permanente à l'étranger \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ État \_\_\_\_\_ Code postal/Zip Code \_\_\_\_\_

Téléphone ( ) \_\_\_\_\_ Nom et numéro de membre de la personne qui vous recommande \_\_\_\_\_

Cotisation :  Chèque  VISA  MasterCard  Argent comptant (Veuillez tirer le chèque à l'ordre de l'Association canadienne des « snowbirds »)

Numéro de carte \_\_\_\_\_ Date d'expiration \_\_\_\_\_

Je/Nous soussigné(s) fais(ons) une demande d'adhésion à l'Association canadienne des « snowbirds » (ACS), et si ma/notre demande est acceptée, je/nous reconnais(sons) et accepte(ons) ce qui suit :

- 1) La cotisation de membre n'est pas remboursable.
- 2) Les renseignements fournis dans cette demande peuvent être utilisés par l'Association à diverses fins conformément à la législation relative à la vie privée, dont, sans en exclure d'autres :
  - a) Marketing et recherche;
  - b) Tierces parties approuvées par l'Association, le cas échéant.
- 3) L'Association fera les efforts valables pour s'assurer que je/nous suis/sommes avisé(s) des fins auxquelles les renseignements seront utilisés.
- 4) Les lettres patentes, décrets, règles, règlements et politiques de l'Association ont force obligatoire.

Lois sur la vie privée du Canada – En cochant cette case, je n'autorise pas la divulgation des renseignements personnels ci-dessus. Je comprends que ce refus d'autorisation n'interdit d'aucune façon à l'Association de divulguer tout renseignement nécessaire pouvant être exigé aux termes de la législation provinciale, fédérale ou autre, ou pouvant par ailleurs être exigé par la loi. Je comprends que mon refus d'autorisation peut limiter la pleine valeur et les avantages de mon statut de membre. Je comprends en outre que si les avantages de ce statut de membre sont réduits, je n'ai pas droit à une réduction de la cotisation de membre telle qu'indiquée plus haut.

L'Association canadienne des « snowbirds » agit en conformité avec la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* du gouvernement du Canada.

Pour exclure votre inscription à la revue *Nouvelles « CSA »*, déduire 9,95 \$ des dús annuels évalués.

Les cotisations de membre sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

#### Langue de préférence

Français  English

#### Adhésion à vie - Membre régulier

(résidence principale au Canada)

**325 \$ CA** par foyer (max. 2 personnes)

#### Adhésion à vie - Membre associé

(résidence principale aux É.-U. ou à l'étranger)

**325 \$ US** par foyer (max. 2 personnes)

#### Adhésion annuelle - Membre régulier

(résidence principale au Canada)

par foyer (max. 2 personnes)

- renouvelable le 30 juin de chaque année

25 \$ CA — Un an

45 \$ CA — Deux ans

65 \$ CA — Trois ans

99 \$ CA — Cinq ans

#### Adhésion annuelle - Membre associé

(résidence principale aux É.-U. ou à l'étranger)

par foyer (max. 2 personnes)

- renouvelable le 30 juin de chaque année

25 \$ US — Un an

45 \$ US — Deux ans

65 \$ US — Trois ans

99 \$ US — Cinq ans

#### Don — Fonds d'action spécial

(lobbying auprès du gouvernement et consultation)

20 \$  30 \$

50 \$  Autre \_\_\_\_\_

Rév. 05/07

Code source F72

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

# VOUS ÊTES COUVERTS!



Assurance médicale de voyage pour la plupart des problèmes de santé préexistants stables et contrôlés.

**1-800-267-6440**  
**www.medipac.com**

Établi par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Financière Manuvie)

